

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 535

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, M. Fruteau, Mme Massat, M. Le Bouillonnet, M. Brottes
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 50.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions présentées à l'alinéa 50 aboutiraient à l'éviction des partenaires sociaux au profit de l'État qui deviendrait seul décisionnaire.

Il est préférable de se conformer à l'actuel article L. 313-11 du code de la construction et de l'habitation.